

Le 25 septembre 1710, un décret de Clément XI confirmait le décret de 1704 et le mandement du cardinal de Tournon de 1707, et cassait l'appel interjeté de ce mandement; le 11 octobre, le Pape faisait signifier le nouveau décret par l'assesseur du Saint-Office à tous les généraux des ordres religieux représentés en Chine. A l'assemblée des Jésuites tenue à Rome le 20 novembre 1711, le Général de la Compagnie, le P. Michel-Ange TAMBURINI, se soumettait au décret du Souverain Pontife condamnant les cérémonies chinoises.

Une nouvelle cause d'irritation pour les adversaires des Jésuites fut la condamnation en 1713, par la bulle *Unigenitus*, de CLÉMENT XI, du livre de *Réflexions morales* du P. QUESNEL, oratorien, entaché de jansénisme et signalé au Saint-Père par le Roi. Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, et sept autres évêques, furent hostiles à la Bulle, et sans l'interdiction de Louis XIV, auraient envoyé leur protestation à Rome; on vivait dans une atmosphère surchauffée de passions religieuses et la lutte entre le jansénisme et les Jésuites revêtait les formes les plus diverses; elle ne se termina que par la suppression de la Compagnie de Jésus le 16 août 1773, par le bref *Dominus ac Redemptor* de Clément XIV, et le jansénisme, à bout de souffle, d'arguments et d'adversaires, s'éteignit au milieu de l'indifférence générale.

Le 19 mars 1715, Clément XI publiait la constitution *Ex illa die*, qui confirmait avec plus de force ses décisions précédentes, qui exigeait sous serment et sous les peines les plus sévères que la formule et ses prescriptions de la Sacrée Congrégation soient strictement observées; un nouveau légat était désigné pour promulguer cette constitution en Chine : c'était le Patriarche d'Alexandrie, Georges Ambroise MEZZABARBA.

Pour se concilier les bonnes grâces du Portugal, le légat s'embarqua à Lisbonne le 25 mars 1720, et il arrivait à Macao le 26 septembre. De là il se rendit à la capitale.

Homme avisé, esprit subtil, Mezzabarba avait toutes